



13.10.2008 – 10:22 Uhr

## Cipi : Risque d'explosion des grils à gaz

Berne (ots) -

Stocker les grils à gaz en toute sécurité pendant l'hiver

La température baisse et la saison des grillades touche à sa fin. Le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi souhaite prévenir du danger que représentent les grils à gaz lorsqu'ils ne sont pas stockés correctement pendant l'hiver. En cas de mauvais stockage, la bouteille de gaz peut exploser.

1. Pendant l'hiver, il faut sortir la bouteille de gaz de l'appareil et la conserver séparément. Avant de retirer la bouteille de gaz, il faut vérifier que le robinet est fermé et hermétique.
2. La bouteille de gaz doit être conservée à l'extérieur, jamais à l'intérieur de la maison pour des raisons de sécurité, que ce soit dans la cave, le garage ou sous les combles. Si du gaz s'échappe bien que la bouteille semble étanche, actionner un interrupteur suffit à déclencher une explosion. Le gril (sans bouteille à gaz) peut être conservé à l'intérieur de la maison.
3. Les appareils à gaz défectueux doivent être remis à un professionnel.
4. Veuillez impérativement suivre et respecter les consignes de sécurité mentionnées sur la bouteille de gaz.

Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi  
"Attention au feu"

Cette organisation pour la prévention des incendies, qui exerce son activité dans toute la Suisse, a son siège à Berne et est financée par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) et l'Association Suisse d'Assurances (ASA). A l'aide de campagnes et d'un travail d'information, le Cipi veut sensibiliser les spécialistes et le grand public aux dangers du feu, et donne des conseils afin de prévenir les incendies.

[www.bfb-cipi.ch](http://www.bfb-cipi.ch)

Contact:

Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi

Tél.: +41/41/727'76'77

E-Mail: [media@bfb-cipi.ch](mailto:media@bfb-cipi.ch)